

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 487

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 14

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« cette recherche ne peut être menée »

les mots :

« il est impossible de mener cette recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Ne peut être mené » est trop imprécis. La notion d'impossibilité renvoie automatiquement aux recherches alternatives ce qui doit être l'esprit du texte... en tout cas nous l'espérons !